LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)
ANNONCES
Agence de publicité Haasenstein et Vogler
rue Saint-Nicolas

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
Trois mois . .	Fr. 4 —	Fr. 7 —
Six mois . . .	» 6 50	» 13 —
Un an	» 12 —	» 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
Canton, la ligne	15 cent.	50 cent.
Suisse, »	20 »	»
Etranger, »	25 »	»

Un numéro du Journal : 5 centimes

SAMEDI 12 AOUT 1899
224 — *Sainte Claire d'Assise*, vierge — 141
Numéro 184
VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême,

O. I. X.

(BREF DE PIE IX A LA *Liberté.*)

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.

(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté.*)

M. V. X.

La Presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine. (PIE IX.)

Les changements d'adresse, pour être pris en considération, devront être accompagnés d'un timbre de 20 centimes.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service télégraphique de la *Liberté*

Rennes, 11 août.

M. Demange déclare faux le bruit d'après lequel il aurait reçu du commandant Esterhazy une lettre dans laquelle celui-ci se reconnaîtrait l'auteur du bordereau et qui contiendrait les minutes des documents relatifs au bordereau.

Paris, 11 août.

Le *Figaro* dit que le colonel Jouaust citera de nouveaux témoins, notamment le général Davignon et le colonel Bertin, dont les dépositions seraient, dit-on, sensationnelles.

Le *Gaulois* dit que de nouvelles pièces, provenant du ministère des affaires étrangères, sont arrivées à Rennes. Ces documents n'auraient pas encore été produits.

Rennes, 11 août.

L'audition de M. Paléologue a été terminée ce matin, à 8 h. 40.

L'audience a été ensuite levée et renvoyée à demain matin.

Le Conseil de guerre siégera à partir de demain samedi, à 6 h. ½ du matin, en séance publique.

Londres, 11 août.

Le *Times* publie un entrefilet affirmant que, outre les documents énumérés au bordereau, 160 documents, d'une *importance considérable*, auraient été livrés au colonel de Schwarzkoppen par Esterhazy, agissant comme complice et intermédiaire de Henry.

Londres, 11 août.

Le ministre de la guerre demande des anciens cavaliers disposés à aller dans l'Afrique du Sud.

Le gouvernement de l'Inde enverra à Natal plusieurs batteries de montagne.

Londres, 11 août.

On télégraphie de Rangoon au *Times* qu'une proclamation du vice-roi du Yun-Nan invite les habitants à ne pas molester les Français qui s'occupent du tracé du chemin de fer.

Londres, 11 août.

On télégraphie du Caire à la *Daily Mail* que trois mille Abyssins, sous le commandement du ras Tissama, occupent le pays au sud de Nasser, sur la rive gauche du Sobat. Quatre Français les accompagnent.

Rome, 11 août.

Le cardinal Verga, qui avait remplacé le cardinal Monaco la Valetta comme Grand Pénitencier, vient de mourir au Palais de la Chancellerie.

Le cardinal Verga était né le 29 avril 1832 à Rassano. Il a exercé diverses charges dans les Congrégations romaines et fut secrétaire de la Congrégation du Concile.

Il fut créé cardinal-diacre de San-Angelo in Pescheria le 10 novembre 1884, obtint, le 1er juin 1891, la diaconie de Santa-Maria in Via lata, puis le 30 juin 1896 le titre presbytéral de Saint-Calixte.

Cilli (Bohême), 11 août.

Un conflit sanglant s'est produit à Cilli, dans la nuit de mercredi à jeudi, entre Allemands et Slovènes. Il y a eu de nombreux blessés des deux côtés. Plusieurs Slaves ont tiré sur la foule à coups de revolver. Les Allemands les ont alors attaqués, désarmés et roués de coups.

Jeudi matin, à 9 heures, les Tchèques se sont rendus à la gare sous la protection de la troupe. Une grande foule, qui s'était amassée dans les rues où ils devaient passer, a manifesté son mécontentement par des cris et en leur lançant des pierres.

Berne, 11 août.

Le Conseil fédéral a promu au grade de capitaine vétérinaire M. Mettraux, Philippe, de Neyruz, à Bulle, 1er lieutenant vétérinaire.

Zurich, 11 août.

La Commission chargée de l'étude d'un nouveau projet de service en campagne s'est réunie le 9 août dans la caserne de Zurich.

La Commission est composée de MM. Isler, colonel d'état-major, instructeur en chef de l'infanterie ; colonel Hebbel, instructeur en chef de l'artillerie ; colonel divisionnaire Hungerbühler ; colonel d'état-major Wassmer, instructeur d'arrondissement de la 1re division ; colonel Wildbolz, instructeur en chef de la cavalerie ; colonel d'état major Audeoud, commandant de l'Ecole centrale ; colonel Pfund, instructeur du génie de 1re classe et le major d'état-major Steinbuch, instructeur de 1re classe.

Nouvelles du jour

Les dreyfusistes n'ont foi en la justice que lorsqu'elle se comporte d'après leurs avis.

Parce que le colonel Jouaust s'est permis de poser à l'inculpé de Rennes certaines questions, les journaux dreyfusistes accablent d'injures le président du Conseil de guerre. D'autre part, ils ricanent sur le long examen du dossier secret, qui prend encore l'audience d'aujourd'hui vendredi, disant que cette boîte à mystères n'est pleine que de mystifications.

Pour en parler si dédaignensement, ils s'autorisent du résultat négatif que ces mêmes documents ont produit sur la Cour de cassation. C'est au moins là une présomption permise, sinon justifiée.

Ils s'effrayent davantage du témoignage du général Mercier, qui, en présence des juges civils, s'était renfermé dans une réserve que beaucoup ont regrettée.

Après le général Mercier, il y aura, dit-on, devant le Conseil de guerre, un autre témoignage d'une haute importance, celui de M. Hanotaux, ancien ministre des Affaires étrangères, qui serait le corollaire de celui de l'ancien ministre de la Guerre. M. Hanotaux, au dire de ses interlocuteurs, ne démord pas de son opinion : « Dreyfus a été justement et légalement condamné. »

Plus habile que la foule des dreyfusistes, M. Demange, l'avocat de l'accusé, continue d'affecter la sérénité la plus complète. Il va jusqu'à faire l'éloge des juges militaires ; il convient qu'ils sont animés du seul souci de la vérité.

* * *

On peut bien supposer que l'or des Rothschild travaille activement dans l'affaire Dreyfus.

Dernièrement, un honorable député à la Chambre française, le marquis de Maussabré, avait raconté à un ami de quelle façon il avait été abordé par M. Edouard de Rothschild, l'année passée, le jour du Grand-Prix d'Auteuil. Irrité de voir le marquis de Maussabré au nombre des nationalistes, M. de Rothschild lui avait dit que sa maison subventionnait des journaux, voire même des journaux socialistes, pour travailler à la réhabilitation de Dreyfus et il a ajouté : « Si nous devons sauter, vous sauterez avant nous ! »

En lisant, l'autre jour, ses propos relatés dans un journal, M. Edouard de Rothschild les a formellement démentis par une communication au *Figaro*, toujours si complaisant pour la haute banque.

Le marquis de Maussabré maintient à son tour littéralement les paroles qu'il est certain d'avoir entendues.

* * *

M. de Münster, ambassadeur d'Allemagne à Paris, devenant par la grâce de l'empereur prince de Derneburg, il n'en faut pas davantage à plusieurs journaux allemands pour échafauder là-dessus les plus considérables combinaisons politiques.

Le *Kleine Journal* de Berlin voit dans cette distinction une preuve de plus que la fusion entre la Double et la Triple Alliance est près de s'accomplir.

Que d'imagination et que de rêves !

* * *

Toutes les Compagnies anglaises de navigation, qui ont des contrats avec l'Amirauté pour les transports de troupes et de munitions, ont reçu l'ordre du gouvernement anglais de préparer immédiatement leurs navires à destination de l'Afrique australe. Plusieurs batteries montées seront déjà embarquées demain, samedi.

M. Chamberlain continue ainsi son système d'intimidation. M. Krüger va être forcé de céder sur toute la ligne et de faire voter au Volksraad la proposition d'enquête confiée à une Commission où l'élément anglais aurait le haut du pavé.

Son partisan au Cap, M. Fischer, chef des Afrikanders, se rend à Bloemfontein où une nouvelle conférence aura lieu pour savoir de quelle façon le Transvaal sortira de la fâcheuse situation que lui ont faite les exigences britanniques.

* * *

Le journal officiel de La Haye contient un décret royal fort intéressant.

Se basant sur l'article de la loi hollandaise exemptant de l'impôt les institutions d'utilité générale, la Loge maçonnique de Dordrecht refusait de payer sa contribution.

Le Conseil d'Etat lui donna raison ; mais le ministre président porta la question devant la Couronne, qui trancha d'autorité en obligeant la Loge à acquitter intégralement la taxe. L'arrêt de la reine Wilhelmine porte ce qui suit : « Considérant qu'il ne suffit pas de se proposer comme but de favoriser le progrès, la civilisation et le bien-être du peuple, mais que d'abord il faut que les actions de la Loge soient publiques afin de montrer clairement qu'elle poursuit le but qu'elle s'est prescrit... etc. »

Cette jeune reine Wilhelmine est pleine de bon sens.

* * *

Jimenès gagne du terrain à Saint-Domingue.

Le général Liviniano, commandant des forces du gouvernement dominicain, marchait contre les insurgés et allait les attaquer lorsque ses soldats mirent la crosse en l'air et passèrent à l'ennemi.

Les forces insurrectionnelles augmentent journellement, et bientôt Jimenès arrivera au fauteuil présidentiel, si rien ne vient l'arrêter dans son équipée.

On a prêté à l'Allemagne le projet de rétablir l'ordre à Saint-Domingue ; mais ses intérêts y sont trop faiblement représentés pour qu'elle envoie ses navires là-bas.

La puissance qui se préoccupe davantage de l'avenir de l'île, ce sont les Etats-Unis. Dans les grandes cités de l'Amérique du Nord, le mouvement en faveur de l'annexion de Saint-Domingue prend de l'extension.

Une campagne annexionniste est énergiquement menée par le *Journal de New-York* et soutenue par le Syndicat qui a le monopole des douanes de la République. Le *Journal* rappelle que le général Grant, ancien président des Etats-Unis, était favorable à l'annexion de l'île et que le traité concernant cette occupation ne fut repoussé par le Sénat qu'à une voix de majorité.

* * *

Un mouvement révolutionnaire menace d'éclater en Perse. Les émeutiers, au nombre de 4000, ont assiégé le palais de l'ancien ministre des Affaires étrangères à Téhéran. Les troupes appelées pour rétablir l'ordre ont refusé de tirer sur les insurgés.

L'examen pédagogique des recrues

EN 1898

Les résultats pédagogiques du recrutement de 1898 sont connus depuis plusieurs mois, en ce qui concerne du moins le rang des cantons calculé sur la note moyenne de l'examen. Le Bureau fédéral de statistique ne donne donc pas un aliment à la curiosité du public par la brochure qui vient de paraître, comme chaque année à pareille époque. Serait-ce pour se venger d'avoir été devancé par des confidences partielles, que, dans l'*Introduction* à ses tableaux statistiques, le Bureau fédéral a pris la précaution de nous dire que tous les classements de cantons que l'on a établis d'après les notes de l'examen pédagogique sont défectueux ? Le manque d'exactitude est évident, si, pour assigner le rang des cantons, on n'a tenu compte que des bonnes notes ; mais on aboutit à des résultats tout aussi défectueux en déterminant le rang des cantons d'après les mauvaises notes ; aussi le Bureau de statistique se défend-il d'avoir jamais eu la pensée de favoriser le choix de cette base d'appréciation.

Il se défend même d'avoir voulu faire de la note moyenne le terme de comparaison « pour établir, sur cette base factice, le rang des cantons ou des districts. Ce procédé présente ce grave inconvénient, qu'il suffit de quelques bons ou mauvais résultats d'examen pour produire immédiatement certaines oscillations dans le rang déduit de la note moyenne ». Et le Bureau ajoute qu'il y aurait trop de « disproportions entre les causes et les effets, entre d'insignifiantes variantes et des perturbations sensibles dans le rang ».

L'observation est fondée au point de vue de la science pure. La note moyenne est, en effet, influencée par tant de causes d'importance inégale, qu'on risque de commettre de graves injustices en la prenant comme critère absolu de la valeur des écoles d'un canton ou d'un district. Cependant, on ne peut se dispenser de comparer, et pour comparer, force est de prendre une mesure commune. La note moyenne, sans être d'une exactitude parfaite, est encore la meilleure base de classement qu'on ait su indiquer. C'est pourquoi, nous estimons que l'on devra continuer de s'en servir, quoique avec discernement.

On pousserait trop loin la foi aux chiffres, si l'on décidait que l'état d'avancement de l'instruction a varié dans les cantons avec le classement annuel basé sur la moyenne ; dès lors, un canton suivrait toutes les fluctuations du chiffre de cette moyenne, passant du 15e au 9e rang, pour remonter au 13e et redescendre au 10e. La statistique ne doit pas être ainsi comprise. Par ses moyennes, elle ne peut donner que des résultats moyens ; ce sont les seuls dont il faille se préoccuper, et nous verrions volontiers grouper toutes les moyennes en trois ou quatre sections au plus : cantons dont l'instruction est *avancée, bonne, satisfaisante* ou *faible*.

Le Bureau fédéral de statistique attache, avec raison, plus d'importance à l'augmentation du nombre des *bonnes* notes et à la diminution des *mauvaises*. Sous ce rapport, les progrès ont été énormes depuis dix-huit ans. S'agit-il des bonnes notes ? Le nombre des recrues qui les ont obtenues s'est élevé de 17 % en 1881, à 29 % en 1898. Et cette augmentation a été constante : elle s'est maintenue à 17 % de 1881 à 1887 ; puis elle a monté à 19 % de 1888 à 1890 ; en 1891, elle s'élève d'un bond à 22 %, atteint 24 % en 1893 ; 25 % en 1896 ; 27 % en 1897, et enfin 29 % en 1898.

Pour les mauvaises notes, l'échelle descendante est presque aussi régulière. Pendant la période décennale 1881-1890, elle a baissé chaque année d'au moins une unité, et elle est descendue ainsi de 27 % à 14 %. Depuis 1891, où elle fut de 12 %, on ne pouvait pas s'attendre à ce que la baisse continuât dans la même proportion ; nous avons eu 11 % de mauvaises notes de 1892 à 1895 ; 9 % en 1896 et 1897, et enfin, 8 % en 1898. Ainsi, le progrès des connaissances *scolaires a été constant et régulier, dans* ses deux principales manifestations, pour l'ensemble de la Suisse.

Le canton de Fribourg a largement participé à ce progrès ; car, dans la période de 1890 à 1898, le nombre des recrues ayant de *bonnes* notes a passé de 9 % à 20 %, et, pendant le même temps, le nombre des recrues ayant de mauvaises notes est descendu de 19 à 5 %.

En 1890, les recrues bien instruites n'étaient que le *onzième* du total ; en 1898, elles ont été le *cinquième*. En 1890, une recrue sur *cinq* avait eu de mauvais résultats ; en 1898, il n'en reste plus que une sur *vingt*.

En regardant en arrière le chemin parcouru, nous pouvons nous déclarer satisfaits ; mais il ne faut pas croire que le but est atteint, et que, dorénavant, il n'y a plus qu'à se reposer. Il ne sera peut-être pas possible de diminuer encore de beaucoup le nombre des recrues qui ont de mauvaises notes. Notre chiffre de 5 % est de beaucoup meilleur que le chiffre moyen de la Suisse (8 %) et nous ne sommes dépassés que par cinq Etats, qui sont : *Obwald* (2 %) ; *Genève* (3 %) ; Bâle-Ville, Neuchâtel et Schaffhouse (4 %). Nous tenons le même rang que Zurich, Thurgovie, Vaud et Valais.

Ce qui manque encore au canton de Fribourg, ce sont les bonnes notes. Avec notre 20 % de recrues instruites, nous ne laissons après nous que Nidwald (18 %) ; les Rhodes-Intérieures et Tessin (17 %) ; et Uri (15 %). La lecture et la composition sont les parties faibles de nos recrues ; de ce côté doivent être dirigés les efforts du corps enseignant et la sollicitude des autorités publiques. *Le Livre de Lecture* du degré supérieur y aidera, sans doute, dans une certaine mesure.

La préoccupation d'un succès à remporter à l'examen pédagogique des recrues ne doit pas être notre principal mobile dans la poursuite des progrès qui restent à réaliser. La statistique prouve que le nombre des jeunes gens instruits est, chez nous, inférieur de 30 % à celui de l'ensemble de la Suisse ; il en résulte que nous luttons à armes inégales avec nos confédérés sur le terrain de la concurrence économique : l'instruction est aujourd'hui nécessaire pour exploiter le sol d'une manière intensive et pour tirer parti des ressources agricoles, tout comme pour exercer les métiers et tenir un commerce, si modeste soit-il. En augmentant le nombre des jeunes gens vraiment capables, *nous faciliterons* la propagation des bonnes méthodes rurales ; car les connaissances acquises et le développement intellectuel ne profitent pas seulement à l'agriculteur instruit ; chacun en bénéficie autour de lui. Il donne des exemples que les voisins imitent, lorsqu'ils ont constaté les bons résultats obtenus.

LETTRE DE ROME

Rome, 9 août.

Après la Conférence de la paix

La *Liberté* de Fribourg a annoncé, il y a plusieurs semaines, l'échange de lettres entre le Pape et la reine Wilhelmine. Je vous disais qu'à la veille de la réunion, le gouvernement néerlandais et la diplomatie russe s'étaient mis d'accord avec l'internonce pour décider la jeune souveraine à remercier Léon XIII de ses services et à faire acclamer, dans la première *séance du Congrès*, l'initiative et l'intervention du Pape. Léon XIII avait promis de faire une prompte réponse. Contrairement à ces stipulations, le Pape l'a ajournée ; il a même rappelé Mgr Tarnassi : grand émoi à La Haye. Pourquoi le Saint-Père n'écrivait-il pas ? L'énigme s'explique aujourd'hui : Léon XIII a voulu que ces lettres clôturent les vains travaux de la Conférence. La *Liberté* a expliqué jadis les raisons de la conduite qu'a tenue le Saint-Siège vis-à-vis de l'initiative du czar sur le désarmement et l'arbitrage. Par quelles menées, Léon XIII, malgré les très vifs et très précis désirs de Nicolas II, n'a-t-il pas été invité au Congrès ? Il est reçu de dire que l'Italie, jalouse du prestige du Vatican — et cette jalousie atteint parfois les limites du grotesque — a fermé les portes de la Conférence au Pape. C'est borner un grand sujet dans de trop étroites limites. La Russie aurait pu briser la sauvage résistance de la *Consulta* ; elle aurait surtout pu ou su passer outre..... Mais le cours des négociations a démontré que derrière l'Italie se trouvaient embusqués le roi des Belges, servant de l'Angleterre, le *Foreign-Office*, la Chancellerie de Berlin, l'Autriche, la Roumanie et la Grèce. Au début, la Russie, afin de ménager toutes les susceptibilités, avait transféré le siège de la Conférence de Saint-Pétersbourg à La Haye, espérant que l'internonce, Mgr Tarnassi, serait de droit membre du Congrès. Le biais n'a pas réussi. L'Allemagne et les grandes puissances, sauf la Russie et la France, ne voulaient à aucun prix la présence d'un représentant officiel pontifical : et cela pour deux raisons.

D'abord, la politique si sage du Pape, ses hautes vues sur la paix, sa compétence en ces matières, l'éloquence pathétique de sa voix, auraient imposé l'arbitrage. Et cet arbitrage, ni l'Allemagne, ni l'Angleterre n'en voulaient, et, comme ce sont elles qui mènent l'opposition, la Russie, enquête faite, s'est trouvée devant une menace de grève presque universelle, si elle persistait à vouloir inviter le Saint-Père. Ensuite, l'Allemagne et ses compères internationaux sentaient que, invité par le czar, le Pape aurait su gré au souverain de cet égard diplomatique. Ils craignent la politique des points de contact entre la Russie et la Papauté, soit pour la question polonaise, soit pour l'Orient, l'Asie-Mineure et les Balkans, soit pour la Chine. Les questions de Rome sont aujourd'hui le support des questions continentales et extracontinentales. Le pli qu'ont pris les délibérations à La Haye montre clairement que ces puissances voulaient l'exclusion du Pape pour faire avorter le programme pacificateur de Nicolas II.

La Russie a continué, malgré ces machinations, ses négociations en faveur du Pape. Elle a donné l'ordre à l'ambassadeur près le Quirinal de ne plus s'immiscer dans ces affaires, car, chose assez bizarre, M. Nélidow excitait M. Canevaro, le ministre italien, contre la Russie. Rival du comte Mouraview, M. Nélidow semblait désirer l'insuccès de la Conférence. L'histoire de la diplomatie est pleine de ces charmantes trahisons. La *Consulta maintenait son intransigeance.* A la dernière heure, le czar est intervenu personnellement auprès du Quirinal, afin de sauter par-dessus les barrières. La misérable Italie a résisté au colosse du Nord. Cette inconvenante obstination a prouvé au czar que derrière le Quirinal se cachaient les grandes puissances.

Il a épuisé une dernière instance. M. Visconti-Venosta arrivait au pouvoir. Le Quai d'Orsay, M. Delcassé, avait avec lui des rapports de cordialité. On espéra que jusqu'à la fin le représentant du Saint-Siège pourrait assister aux délibérations sur l'arbitrage. La Russie et le gouvernement néerlandais se sont mis d'accord avec Mgr Tarnassi, pour proposer au Pape un *mezzo termine*, comprenant un échange de lettres, d'un côté ; de l'autre, un acte d'hommage rendu par le Congrès, à la séance d'ouverture, aux nobles idées et aux généreuses intentions de Rome. C'était entr'ouvrir les portes du Congrès au Saint-Siège. Chose curieuse ! après avoir accepté, le Vatican a tout d'un coup rappelé Mgr Tarnassi, qui ne rentrera plus à La Haye. Ce coup d'éclat a surpris. Pourquoi Léon XIII, lui si plein de modération et d'égards, a-t-il rompu, sans fournir aucune explication ? Il paraît que la surprise est devenue de la stupéfaction, lorsque la Papauté a déclaré à la Russie que ce n'est point sur elle qu'elle fait tomber le poids des responsabilités, et que le czar appréciera les raisons supérieures du Pape. La brouille, la défiance, le dépit, qui devaient, selon l'espoir de quelques puissances, sortir de cet insuccès, ne se sont pas produits : l'amitié entre Rome et le czar est, au contraire, devenue de l'intimité. La Russie fait, à l'heure qu'il est, au Vatican, une démarche qui aura sur l'avenir un réel empire. On le saura peut-être bientôt.

L'exclusion du Pape est considérée par beaucoup comme une grande faute. Toutes ces petites puissances, lasses des armements, désirent encore aujourd'hui l'intervention du Pape. *Je sais de source constamment sûre que* des démarches sont faites pour entraîner le Pape dans une action d'éclat. Impassible, Léon XIII garde la réserve. Il a la patience, cette « portion divine de l'art du gouvernement » ; les pouvoirs moraux ont, pour eux et avec eux, « le temps, cette étoffe dont on fait les grandes choses. » Invité ou non, intervenant ou s'abstenant, il a le beau rôle. C'est l'Italie qui, devant le public ignorant des dessous, portera la responsabilité de l'échec de la Conférence. La voilà donc, cette Italie que les libéraux acclamaient aux jours de la conquête, la voilà cette puissance qu'on saluait comme le symbole du progrès, de la civilisation et de la liberté ; la voilà devenue — et c'est son vrai rôle — l'agent provocateur et perturbateur de l'ordre international. La voilà, sous son masque, dans l'horrible nudité de sa politique antiitalienne, antisociale, anticivilisatrice et antipontificale. Ceci tuera cela.

COURTELY

REVUE SUISSE

Bourbeck demeure vainqueur. Et déjà les exécutions commencent. Les hommes qui ont eu le verbe haut à l'assemblée de Lucerne payent cher l'audace qu'ils ont eue de toucher à l'idole. Ils ont le sort des généraux français à qui Galliffet fait expier l'indépendance de leur langage. On les a traités de telle façon, dans l'organe officiel de l'association, qu'ils viennent, l'un après l'autre, déposer aux pieds du secrétaire général leur humble démission.

Le signal de la débandade a été donné par M. Wüthrich, professeur à l'Académie commerciale de Saint Gall. Il déclare se retirer comme président de l'assemblée des délégués et comme président de la 25me Commission de l'Union des employés de chemins de fer. C'est une grande perte pour l'association des cheminaux. M. Wüthrich, dit le *Volksrecht*, s'était dévoué corps et âme à la cause de ses collègues, lorsqu'il était employé au Jura-Simplon.

Le second démissionnaire est M. Ackert, qui présidait jusqu'à présent la section zuricoise. Il est suivi dans sa retraite par M. Tæschler, président de la section de Saint-Gall. Ce dernier déclare qu'il n'a pas touché un mot de politique à l'assemblée de Lucerne et qu'il n'a fait aucune allusion à la sortie de M. Sourbeck du groupe démocratique des Chambres. Il ajoute qu'il dépose une plainte pénale contre l'auteur de l'article diffamatoire publié contre lui par le journal de M. Sourbeck.

La place est donc nettoyée et, pendant que les chefs de l'opposition prennent la fuite, le général des cheminaux continue à recevoir les hommages de ses légions. Dans ces conditions, il va sans dire que la démission offerte à l'assemblée de Lucerne par M. Sourbeck est nulle et non avenue. Il n'a reculé que pour mieux sauter.

On verra, aux prochaines élections du Conseil national, si M. Sourbeck réussira à sauver son mandat de député aussi bien qu'il a foudroyé ses adversaires de Lucerne.

* * *

Pour n'en pas perdre l'habitude, les *Basler Nachrichten* se mettent sous la dent un prêtre catholique. La feuille radicale bâloise raconte, avec un grand effort d'indignation, que le vicaire M., de Zurich, a refusé l'Extrême-Onction à une femme malade qui ne voulait pas accepter les conditions indiquées par le prêtre pour être admise à recevoir les secours de la religion catholique.

Voyez donc cela ! Le clergé catholique serait maintenant obligé d'administrer les *sacrements à des gens qui se refusent à* accomplir les conditions requises par l'Eglise.

Il y a quelque temps, certains pasteurs protestants zuricois partaient en guerre contre le clergé catholique en lui reprochant de faire du prosélytisme parmi les adhérents d'une autre confession, ce qui était faux.

Aujourd'hui, voici qu'on voudrait forcer ce même clergé à exercer son ministère auprès de gens qui ne reconnaissent pas les lois de l'Eglise catholique !

Expliquez cette contradiction.

Les *Basler Nachrichten*, après 25 ans d'existence de la Constitution fédérale, n'ont pas encore compris le sens des dispositions qui proclament la liberté des cultes.

* * *

Par une coïncidence bizarre, au moment même où un journal radical d'Aarau reproduit la ridicule accusation d'intolérance portée contre le vicaire zuricois, une feuille démocratique du canton de Zurich, le *Landbote*, de Winterthour, prétend que les pasteurs protestants argoviens violent systématiquement la législation fédérale en matière de sépultures. Le *Landbote* raconte, en effet, que ces pasteurs refusent d'enterrer les enfants non baptisés et les traitent absolument comme des enfants morts-nés. Jusqu'où l'intolérance va se nicher !

* * *

Les sous officiers revenus des belles fêtes de Bâle doivent avoir encore les oreilles qui leur tintent. Le discours que le lieutenant-colonel Gertsch leur a adressé pour la clôture fait grand bruit à Bâle. Cet officier s'est rendu célèbre jadis par sa retentissante brochure : *Discipline ou Désarmement*. Il a tenu à rafraîchir la mémoire de ceux qui l'ont oubliée. On raconte qu'il a parlé très sévèrement à son auditoire. Il a critiqué spécialement les allures d'indiscipline de certaine section. En général, il a déploré la tenue trop peu martiale des sous-officiers, leur démarche insuffisamment sérieuse dans les rues, leur sens trop peu développé de la vraie discipline militaire.

Le public qui assistait à cette algarade ouvrait de grands yeux ; mais on n'a pas pu savoir quelle sorte d'impression la harangue de M. Gertsch a produite sur ceux auxquels elle était destinée.

* * *

Puisque nous sommes à Bâle, restons-y. Le 15 août prochain, cette ville verra dans ses murs le troisième Congrès sioniste, c'est-à dire le rendez-vous des Juifs qui travaillent à rapatrier leurs coreligionnaires dans l'ancien royaume de David et Salomon.

A l'avance, le Comité du Congrès fait savoir que les efforts du mouvement sioniste n'ont pas abouti. Le Sultan de Turquie, auquel on a soumis le plan de colonisation de la Palestine, n'a pas daigné répondre.

Ce troisième Congrès sera donc le dernier. Est-ce que cela ne vous dit rien, intelligent lecteur ?

Remarquez que le premier Congrès sioniste de Bâle a coïncidé avec le mouvement de réhabilitation du capitaine Dreyfus, et que le dernier Congrès correspond exactement à la fin de cette agitation dreyfusarde. Dans l'intervalle, on a battu la grosse caisse pour former une Banque de cinquante millions. Très, très curieux, ce sionisme qui dure trois années et qui s'évapore juste au moment où le Syndicat croit tenir l'acquittement de Dreyfus. Plus question d'émigrer à Jérusalem.

* * *

Le Congrès des catholiques argoviens à Klingnau est partout l'objet de commentaires favorables. Les journaux radicaux eux-mêmes saisissent l'importance de cette journée et se plaisent à reconnaître que le ton des discours a été digne et pacifique.

* * *

Les travaux de la ligne Erlenbach-Zweisimmen commenceront ce printemps. La maison Buss et Cie à Bâle s'est engagée à la construire pour le prix de 5,200,000 fr. Elle doit être terminée le 1er juin 1902.

* * *

On constate de plus en plus les *bienfaits* du traitement de la diphtérie par le sérum. A Zurich, la statistique établit que les cas mortels sont beaucoup moins nombreux qu'autrefois. Tandis que, en 1893, on comptait 5,4 cas pour 1000 habitants, cette proportion descend, en 1898, à 2,3. Sur 424 cas reconnus, 38 seulement ont été suivis de mort.

* * *

Contre toute attente, les Argoviens et les Lucernois n'ont pas maintenu les arrangements intervenus dans l'affaire du chemin de fer de la Suhr. Le Comité argovien persiste à vouloir construire une voie étroite, tandis que le Comité lucernois tient pour la voie normale.

Les journaux d'Argovie déclarent que l'entente ne sera pas possible, si les Lucernois ne renoncent pas à la voie normale. La voie étroite, disent-ils, convient seule aux intérêts argoviens ; c'est la plus économique, *et le chemin de fer du* Surenthal est la première étape vers un réseau complet de voies étroites argoviennes.

CONFÉDÉRATION

Militaire. — Le cours pour les officiers supérieurs du IIIe corps d'armée qui doivent préparer les manœuvres du corps d'armée pour l'année prochaine, commencera le 19 août à Soleure, sous le commandement du colonel Bleuler.

Prendront part à ce cours : les officiers supérieurs de l'état-major du corps d'armée, les états majors de la 6e et de la 7e divisions, des 11e, 12e, 13e et 14e brigades, ainsi que les commandants des armes spéciales. En remplacement du colonel Meister, commandant de la 6e division, dispensé du cours sur sa demande, c'est le colonel Wille qui sera chargé de diriger les officiers de la 6e division. Une fois le cours terminé, les officiers supérieurs, désignés pour fonctionner en qualité d'arbitres pour les manœuvres du Ier corps d'armée, se réuniront le 7 septembre à Chiètres. Le 11 septembre, après la fin des manœuvres de division, les arbitres auront à juger les manœuvres du Ier corps d'armée contre une division combinée.

Police des denrées. — La Commission du Conseil national chargée de l'examen du projet de loi sur la police des denrées alimentaires a fixé jeudi les conditions de la surveillance cantonale et commencé l'étude des conditions de la surveillance fédérale. A l'art. 13, il a été décidé, conformément à la demande des hôteliers, que celui qui demanderait une « surexpertise » aurait le droit de désigner un des trois experts. A l'art. 14, la Commission a voté à l'unanimité, moins une voix, le rétablissement du laboratoire de chimie bactériologique, qui avait été supprimé par le Conseil des Etats.

Pour Sourbeck. — Les employés de chemins de fer de Berne, réunis à Berne au nombre de 120, après une discussion qui a duré quatre heures, ont voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

« L'assemblée de Berne déplore les attaques tendancieuses et injustifiables dirigées contre le Comité de l'association et M. Sourbeck, secrétaire général. Elle donne aux personnes qui en ont été l'objet l'assurance de sa confiance, et regrettent vivement si M. Sourbeck venait à se retirer à la suite des incidents de l'assemblée de Lucerne. Le Comité central est prié de nommer une Commission de 20 membres environ, composée de membres de tous les groupes de l'association, Commission qui serait chargée de rétablir la paix, et de *décider si une assemblée* générale extraordinaire ne devrait pas être convoquée. »

Nécrologie. — M. l'abbé Joseph Ferrazino, curé du Grand-Sacconnex (Genève), vient de succomber à une courte maladie.

Originaire du Piémont, M. Ferrazino était né le 24 juin 1851. Après de brillantes études au Collège d'Evian et au Séminaire de Fribourg, il fut ordonné le 18 juillet 1875. Vicaire à Soral jusqu'en 1880, puis à Lausanne, il fut nommé curé de Montreux

en 1883. Curé du Grand-Sacconnex depuis 1891, il y passa les dernières années de sa courte carrière dans le laborieux exercice des fonctions de son ministère.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Déraillement. — Le train-express qui va de Montréal à Otawa (Canada), a déraillé. Sept personnes ont été tuées et dix grièvement blessées.

Ouragan. — Un terrible cyclone a détruit la ville de Ponce, aux Etats-Unis. Les rivières ont débordé. Deux cents personnes ont été noyées.

Un autre cyclone a détruit la ville de Monserrat. Une centaine de personnes y ont péri.

SUISSE

Une tragédie au tunnel du Simplon. — On écrit au *Genevois* :

La semaine dernière, un drame s'est déroulé dans le tunnel du Simplon, entre un ouvrier mineur et son contremaître, tous deux Italiens, dans les tragiques circonstances suivantes :

Pour le percement du tunnel, il a été établi deux galeries servant au transport des matériaux et à l'aération ; l'une d'elles est déjà profonde de 1900 mètres, et c'est aux trois quarts de cette distance qu'étaient occupés un groupe d'ouvriers creusant des trous de mines. Vers un endroit où le sol était couvert d'eau, le contremaître obligea un de ces ouvriers mineurs, employé depuis une année au tunnel, à se mettre au travail. (Il convient de noter que le contremaître et l'ouvrier vivaient en mauvaise intelligence, et que le supérieur, fier de son autorité, ne manquait jamais une occasion de la faire peser sur son subordonné.) Aussi l'ouvrier, qui lui demandait de le changer de place, attendu qu'il ne pouvait y rester 8 heures consécutives comme l'autre l'exigeait, trouva-t-il sa demande mal accueillie de la part du contremaître, qui refusa net de le déplacer, mais lui donna son congé en lui disant de passer au bureau se faire régler, ajoutant : « Ensuite, c'est moi qui t'accompagnerai avec mon bâton. »

Sur ces mots, le mineur s'étant récrié, disant que « ce serait encore à voir », furieux, le contremaître leva son pic en le menaçant. Mais, avant que cet instrument eût pu s'abattre sur la *tête de l'ouvrier, celui-ci* le frappait de sa massette (marteau de fer) en plein crâne. Le contremaître, mortellement atteint, roula à terre, baigné dans son sang. Toute cette scène n'avait duré qu'un instant et avait été si rapide que le meurtrier eut largement le temps de sortir du tunnel avant que ses collègues eussent pu se rendre compte de ce qui venait de se passer. Actuellement, il a mis le Simplon comme frontière entre lui et les autorités valaisanes.

Le contremaître a été transporté mourant à l'hôpital de Brigue.

Les drames de la montagne. — On mande de Zinal que jeudi matin, deux Anglaises faisaient une promenade vers l'Alpe de Lirec, tout à coup, *l'une d'elles, piquée par un insecte*, fit un brusque mouvement, glissa sur la pente gazonneuse et humide, et roula sur des rochers. Elle fit une chute de cent mètres environ, et se brisa le crâne. La victime est Mlle Bridge, de Brighton. Une caravane de guides est aussitôt partie pour chercher le corps. La famille habitant l'Angleterre a été immédiatement prévenue de ce triste accident.

FRIBOURG

LE R. P. APOLLINAIRE
CAPUCIN

La journée du 9 août a vu s'éteindre une existence qui comptera parmi les plus marquantes chez les Pères Capucins de la Suisse. Le R. P. Apollinaire Deillon naquit à La Joux le 17 février 1822. A peine âgé de 11 ans, il commença ses études chez M. Bardet, chapelain à La Joux, avec plusieurs camarades au nombre desquels étaient M. Frossard, ancien curé de Bulle, et le R. P. Faustin. Il se rendit ensuite dans le chef-lieu de la Glâne, où il prit pension chez M. le chanoine Robadey, plus tard curé de la vaillante paroisse d'Attalens. C'est dans la petite ville romontoise qu'il continua ses études jusqu'en 1839, où il entra dans le célèbre Collège des Jésuites à Fribourg.

Cependant, le monde n'offrait aucun charme au jeune étudiant. Issu d'une famille foncièrement chrétienne, imprégné des maximes religieuses et sacerdotales de ses maîtres, il sentait au fond de son âme un attrait irrésistible pour la vie silencieuse du cloître. Il reconnaît la voix de Dieu et se hâte d'obéir à son appel. Parmi les différents Ordres religieux répandus en Suisse, il donne la préférence à celui des Capucins. A 18 ans, il se présente donc au couvent de Fribourg et demande humblement à revêtir la robe de bure. Elle lui est accordée en même temps qu'au Rév. Père Antoine-Marie, dont le souvenir est encore vivant parmi nous. Dès lors, il fit des progrès rapides dans le sentier des vertus. L'étendue de ses connaissances, la ponctualité de sa vie, la supériorité de ses vues, le rendirent digne d'exercer des charges importantes dans l'Ordre.

La charité de son âme se dévoila de la manière la plus touchante dans les soins qu'il rendit, en 1870, aux soldats français hospitalisés aux Neigles. Son zèle était sans limites, et l'on cite plusieurs exemples de pêcheurs endurcis qui, ayant cédé aux exhortations du Père Apollinaire, sont morts dans des sentiments admirables de piété.

A côté des travaux pénibles du ministère sacré, le bon Père aimait passionnément l'histoire. Cette étude absorbait tous ses loisirs, et même souvent, il passait une bonne partie de la nuit à parcourir les fastes de l'Eglise.

Membre de plusieurs Sociétés savantes, entre autres de la Société d'histoire de la Suisse romande et du canton de Fribourg, il commença, en 1884, à élaborer son Dictionnaire historique et statistique des paroisse catholiques du canton de Fribourg, ouvrage qu'il n'a pu terminer tout à fait, mais qui restera un recueil précieux de *documents, destiné à faciliter beaucoup le* travail de l'historien.

C'est surtout dans les derniers instants de sa vie que l'homme montre ce qu'il est. Le P. Apollinaire, dans le cours de sa maladie, a été pour ses confrères un modèle admirable de piété et de patience. Toujours uni à Dieu par une prière assidue, il envisagea la mort avec une sérénité peu commune. « Je ne me fais pas illusion, disait-il il y a quelque temps, je sens bien que je n'irai pas jusqu'au mois d'août. » La Providence voulut le mettre à l'épreuve plus longtemps ; mais l'heure de la récompense est enfin venue. Après 58 ans de vie religieuse, plein de résignation et d'amour, le R. P. Apollinaire est entré dans son éternité avec la confiance sans limite qu'inspire à tout religieux cette parole des Livres saints : « Celui qui aura quitté pour moi son père et sa mère, ses frères et ses sœurs, sa maison et ses champs, aura le centuple en ce monde et la vie éternelle dans l'autre. » (MATH. XIX, 29.)

Premières messes. — Les honorables correspondants qui nous ont adressé des relations de premières messes se sont étonnés de ne point les voir paraître. Nous tenons à dire ici, afin d'éviter tout malentendu, que c'est en vertu d'un désir qui nous a été exprimé par l'autorité ecclésiastique supérieure, que ces relations n'ont pas été publiées.

Nous partageons, par contre, la surprise qu'a fait éprouver à de nombreuses personnes la publication, dans un autre organe quotidien, de ces mêmes relations de premières messes, que nous nous sommes abstenus de publier par déférence pour un ordre supérieur.

Retraite. — Cette semaine, environ 90 ecclésiastiques suivent au Grand Séminaire *de Fribourg les exercices de la retraite* sous la présidence de Monseigneur et la direction de M. l'abbé Joye, révérend vicaire de Bâle.

Nomination ecclésiastique. — A la suite de la triple présentation faite par Mgr l'Evêque du diocèse de Lausanne et Genève, le Conseil d'Etat du canton de Vaud, dans sa séance du 4 août, a nommé curé d'Yverdon M. l'abbé Auguste Gendre, précédemment chanoine de Gruyères et recteur du Pâquier. En retournant dans l'importante paroisse où il avait, comme vicaire, inauguré son ministère, M. Gendre retrouvera de précieuses sympathies qui ménageront à son dévouement succès et consolation dans la lourde charge qui lui est confiée. Regretté du clergé de Gruyères et de la paroisse du Pâquier dont il fut le premier recteur, il continuera, dans un milieu tout différent mais avec le même zèle, une œuvre de laborieux apostolat.

RASSEMBLEMENT DE TROUPES

Les dommages aux récoltes

M. le colonel Techtermann, commandant du Ier corps d'armée, a pris les décisions suivantes, qui intéresseront nos lecteurs :

« Les commissaires chargés du règlement des indemnités pour dommages aux cultures et propriétés dans les derniers rassemblements de troupes sont unanimes dans leurs rapports pour constater que beaucoup de dégâts proviennent de l'insouciance et de la négligence des officiers et de la troupe.

« Cette manière d'agir est, au plus haut point, nuisible à la considération due à l'armée et à nos institutions militaires. Elle provoque un légitime mécontentement qu'il est trop facile d'exploiter contre ces dernières. Il n'est pas admissible, en effet, que *les milices suisses puissent oublier* les lourdes charges qu'imposent, surtout aux populations agricoles, les manœuvres des grandes unités. Officiers et soldats doivent, au contraire, s'efforcer de les réduire au strict nécessaire, sans nuire toutefois à leur instruction. Si, pendant le combat, les exigences de la tactique obligent souvent à ne pas tenir compte de l'état des cultures, il importe, en dehors de ces moments, de les ménager le plus possible.

« De semblables négligences ne doivent, en aucun cas, se présenter pendant les manœuvres du Ier corps d'armée.

« Dans ce but, on observera strictement les prescriptions ci après :

1. Il est interdit de pénétrer et surtout de séjourner sans motifs résultant de la situation de la manœuvre, dans les parcelles de terrains couvertes de récoltes sarclées (pommes de terre, choux, raves, etc.) ou de fourrages artificiels (trèfles, esparcettes, maïs, etc.)

En dehors du combat ou de la zone efficace du feu, les cultures de ce genre qui se *trouveraient sur le chemin des colonnes* — ou même de lignes déployées — seront soigneusement contournées ou évitées.

2. Les vignes, jardins, vergers, enclos protégés de clôtures permanentes, ainsi que les champs de tabac et de betteraves à sucre, sont réputés obstacles infranchissables. L'accès en est absolument interdit, *même aux hommes et cavaliers isolés* (adjudants, patrouilles, ordonnances, estafettes, etc.).

3. Les bivouacs, haltes, places de parc, ainsi que celles de rassemblement en dehors du combat, seront établis exclusivement sur des terrains dénudés ou récoltés (chaumes, labourés non ensemencés, prés fauchés, etc.

On n'en déterminera pas les emplacements avant d'avoir bien reconnu l'état du sol.

4. Pendant les cours préparatoires, on n'utilisera pas d'autres places d'exercice que celles fixées d'accord avec les autorités locales et choisies au moindre dommage.

5. Il est expressément défendu d'attacher des chevaux aux arbres fruitiers ou d'agrément, allées et clôtures vives.

6. Les feux de cuisines ou de bivouacs sont interdits dans le voisinage immédiat des bâtiments, granges, fenières, etc., ainsi que dans les forêts, sous des arbres ou des haies vives. Il est de même interdit d'utiliser ceux-ci pour supporter des chevalets de cuisines.

7. Les places de bivouacs et de haltes doivent, avant le départ de la troupe, être absolument propres et débarrassées de tous débris pouvant nuire aux bestiaux. De même les locaux de cantonnements et écuries.

Les boîtes à conserves vides, bouteilles, tessons de verres, etc., seront rassemblés en tas dans un endroit apparent d'où l'on puisse facilement les enlever. Des corvées sont, au besoin, désignées dans chaque unité pour ce service. Elles ne quittent la place que lorsque tous les terrains ou locaux occupés sont complètement nettoyés. Les commandants d'unités veillent aussi à ce que leurs cantiniers observent les mêmes prescriptions.

8. Les officiers chargés de préparer les *cantonnements ou bivouacs devront s'assurer* de l'état des lieux mis à leur disposition, en présence des délégués de l'autorité communale, et se faire donner décharge des défectuosités existantes. Cela surtout quand ils prennent possession de locaux déjà précédemment occupés par d'autres troupes. Faute de quoi, la responsabilité de leur corps demeure entière. La même inspection se fera lors de l'évacuation des cantonnements.

9. Défense absolue de fumer dans les locaux de cantonnements et écuries.

10. Toute infraction au présent ordre serait sévèrement punie. La réparation des dégâts serait mise à la charge de la troupe en défaut ou, cas échéant, des officiers dont la surveillance et les dispositions auraient été insuffisantes.

11. Le présent ordre sera porté à la connaissance de la troupe à l'entrée au service ainsi qu'au départ des cantonnements du cours préparatoire, et rappelé aussi souvent que les circonstances l'exigeront durant les manœuvres. »

* * *

M. le colonel Chuard, préfet de Payerne, fonctionnera comme commissaire de campagne, avec MM. Liechty et de Steiger comme adjoints.

Les experts désignés par le canton de Fribourg sont : Expert, M. Ernest Buman, Fribourg ; suppléant, M. Blanchard, député, Tavel.

Les communes et propriétaires sont rendus attentifs au fait que la Confédération n'indemnisera *que les dommages causés par la troupe* et non ceux causés par les spectateurs et population civile, suivant les *manœuvres. La police à exercer à ce sujet* incombe *exclusivement* aux autorités civiles, locales et cantonales. La Confédération décline toute responsabilité à cet égard.

Les postes pendant le rassemblement

Pendant les cours préparatoires, le service postal sera effectué par les offices de poste des lieux de cantonnements.

La poste de campagne fonctionnera dès le 5 septembre ; ses bureaux seront installés à cette date : à Morat, pour le Ier corps d'armée ; à Payerne, pour la Ire division ; à Neuchâtel, pour la IIe division.

Le 8 septembre, la poste de campagne de la IIe division se transportera à Morat, et, le 12 septembre, les trois postes de campagne s'installeront à Fribourg.

Le service des postes de campagne, dans les unités détachées, sera fait par les ordonnances postales, portant un brassard rouge avec cor de chasse blanc.

La dernière distribution des envois postaux aura lieu le 14 septembre à Fribourg ; passé cette date, les envois postaux seront retournés aux offices expéditeurs.

Par décision du Département militaire fédéral, le renvoi par la poste de tout effet quelconque d'habillement ou d'équipement, *notamment de souliers, est interdit.*

Le ravitaillement

Le Département militaire fédéral a adjugé à M. F. Schlup, maître-boucher à Lausanne, et à M. Reinhard Bühler, maître-boucher à Yverdon, la fourniture du bétail de boucherie pour le rassemblement de troupes du Ier corps d'armée.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Le Congrès eucharistique de Lourdes.

Le Congrès eucharistique a été ouvert solennellement lundi soir par S. E. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, arrivé le soir même.

Le cardinal a été reçu en cortège par vingt évêques étrangers et conduit à l'église du Rosaire, où un Père de l'Assomption a prononcé, en l'absence de Monseigneur l'Evêque de Tarbes, le discours d'ouverture.

Le cardinal de Reims a chanté ensuite le *Veni Creator*, répété par les quinze cents *congressistes ; puis la procession aux flambeaux* s'est organisée. Une foule nombreuse, dont treize cents pèlerins d'Arras, suivait les évêques.

Mardi, la première section, présidée par le Père Coubet, est honorée de la présence de NN. SS. les Evêques de Bayonne et de Birmingham.

La réunion est très nombreuse.

La section adopte plusieurs vœux en faveur de la propagation de la dévotion au Saint-Sacrement.

La première assemblée générale a été tenue dans l'église du Rosaire, après des séances des sections très suivies présidées par Monseigneur de Bayonne le matin, par Monseigneur de Liège l'après-midi.

La séance du soir a été présidée par le cardinal Langénieux, ayant autour de lui les évêques de Liège, d'Arras, de Bayonne, d'Aire, de Montauban, d'Avignon. Plus de quinze cents personnes emplissent la vaste église.

Après un résumé des travaux des sections fait par le R. P. Lemius, le cardinal Langénieux prononce une remarquable allocution. Il rappelle le Congrès de Jérusalem, qui fut pour l'union des Eglises et la conversion des dissidents une étape importante.

C'est à Londres que fut préparée, dans la retraite et la prière, l'Œuvre des Congrès eucharistiques qui triomphe.

Aujourd'hui, malgré les prévisions contraires des « sages » diplomates, prions plus que *jamais. La situation de la France* est très sombre ; hâtons sa délivrance par nos sacrifices et nos prières.

L'apathie et l'indifférence des catholiques français sont blâmables ; les sectes ont fait œuvre de destruction. Il n'a pas tenu à elles que cette destruction ne fût plus complète. Prions pour hâter l'heure de Dieu, retardée par notre indifférence, notre tiédeur, nos divisions.

Le cardinal remercie aussi l'évêque de Liège, qui a *donné aux Congrès leur majesté* et leur importance.

Mgr Doutreloux a répondu en déclinant les éloges. Les paroles du cardinal auront du retentissement au delà de la frontière de France. La Providence a voulu que celui qui avait tant travaillé à la gloire de Notre-Dame de Lourdes vint, après les Congrès de Reims et de Bruxelles, consacrer ici même le succès des Congrès eucharistiques.

Le Père Supérieur des missionnaires de Lourdes, le Père Fournou, lit un travail intéressant sur l'origine, l'importance, les effets, le but, de la piété envers la Sainte Vierge honorée à Lourdes.

Le Père Olivier, des Dominicains de Paris, prononce un sermon de la conception la plus haute sur l'union intime entre Jésus et Marie. Il est impossible de séparer le divin Fils de sa Mère, le tabernacle vivant de celui qui l'a créé.

L'orateur sacré termine par une éloquente invocation à la Sainte Vierge. Que tous ceux qui sont ici, dit-il, soient unis dans votre Fils *et en votre dévotion.*

Il y a actuellement à Lourdes 9 pèlerinages. Plusieurs miracles ont été constatés, dont trois en faveur de pèlerins d'Arras. L'enthousiasme et la dévotion sont sans bornes.

Deux guérisons à Lourdes.

Deux guérisons ont été enregistrées lundi à Lourdes.

Tout d'abord, un sieur Anatole Desailly, de Henin-Létard, Pas-de-Calais (France), atteint depuis dix-huit mois d'une fracture du bassin, à la suite d'une fausse manœuvre, marchant péniblement avec deux béquilles, s'est trouvé guéri subitement en retournant en voiture de la Grotte à l'hôpital.

L'autre cas est celui de Mlle Cécile Hastel, de Willemaux, canton de Parc (France), guérie subitement de tuberculose pendant la bénédiction du Saint-Sacrement.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

THERMOMÈTRE C.

Août	5	6	7	8	9	10	11	Août
7 h. m.	16	14	16	13	12	11	14	7 h. m.
1 h. s.	25	23	22	19	16	17	19	1 h. s.
7 h. s.	19	20	18	17	13	15		7 h. s.

Pour la Rédaction, J.-M. SOUSSENS.

Velours et Peluches soie

1 fr. 90 jusqu'à **23.65** le mètre — ainsi que « **Henneberg-Soie** » ***noire, blanche et couleur*** à partir de **95 c.** jusqu'à **28 fr. 50** le mètre — en uni, rayé, quadrillé, façonné, damas, etc. (environ 240 qualités et 2,000 nuances et dessins différents)

Dames-soie à partir de fr. 1.40-22.50
Etoffes en soie écr. par robe à partir de » 16.50-77.50

Foulards-soie à partir de fr. 1.20-6.55
Etoffes de soie pour robe de bal à partir de » c.95-22.50

le mètre. Armûres-Soie, Monopol, Cristalliques, Moire antique, Duchesse, Princesse, Moscovite, Marcellines, Etoffes de soie pour couvertures piquées et drapeaux, etc., franco à domicile. — Echantillons par retour. 625

G. Henneberg, Fabriques de Soieries, Zurich.

COMPTABLE

La Compagnie du chemin de fer Châtel-Bulle-Montbovon cherche un bon comptable connaissant bien les deux langues. Place d'avenir.

Adresser les offres, avec références, au bureau de la Compagnie, à *Bulle.* 1852

A REMETTRE

de suite, à très bonnes conditions

Hôtel-Café-Restaurant

près gare, Lausanne. — S'adresser, sous chiffres L8423L, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Lausanne. 1866

UN JEUNE HOMME

de 15 à 18 ans, actif et intelligent, pouvant fournir de bonnes références, trouverait à se placer chez *Otto Schübel,* Bazar fribourgeois, 1849 Fribourg.

TEINTURE LYONNAISE

J. GIRAUD, de Lausanne

DÉPOT DE FRIBOURG

Chez **Mlle RŒSLY**

240, Rue de Romont, 240

Dégraissage, apprêt, impression, moirage, décatissage, imperméabilité de toutes espèces de vêtements de dames ou *d'hommes, sans* rien découdre ni déformer.

Teinture de deuil en 48 heures. Teinture des ameublements, des rideaux de reps, damas.

Lavage chimique et teinture des robes de soie et de velours. 1223

UN PORTIER

est demandé pour un bon hôtel de la ville de Fribourg.

Le préférence sera donnée à un portier ayant déjà fait du service.

La connaissance des deux langues est exigée. Inutile de se présenter sans pouvoir fournir de bonnes références. 1879

S'adresser à l'agence *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H2871F.

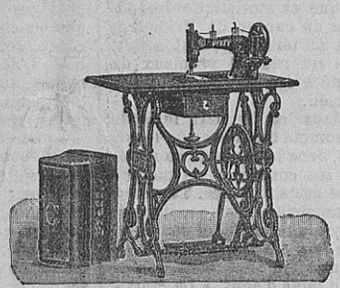

PFAFF MACHINES à coudre

En présence des nombreuses offres de soi-disant **Machines à coudre « bon marché »,** il est pour chaque acheteur un précepte de précaution de veiller à ce qu'il reçoive aussi **quelque chose de bon. Les machines à coudre « Pfaff » offrent, ensuite de leur excellence reconnue, la garantie la plus sûre pour un fonctionnement toujours satisfaisant.** 358

Manufacture de machines à coudre

G. M. PFAFF, Kaiserslautern. (Palatinat.)

Fondée en 1862 **900 ouvriers**

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ, BALE

Allgemeine Electricitæts-Gesellschaft, Bâle

BUREAU D'INSTALLATIONS, LAUSANNE

5, Rue Neuve, 5

Eclairage. — Transport de force. — Elaboration technique de projets et devis. — Dépôt de matériel d'installations. — Lampes à incandescence et à arc. — Lustres. — Appareils de chauffage. — Tubes Rœntgen. 1662

AVIS IMPORTANT

Les pharmaciens soussignés avisent le public qu'ils fermeront dorénavant leurs pharmacies les **dimanches** et **jours fériés** de **2 heures à 8 heures,** jusqu'au **1er novembre.** H2806F 1845

F. Schmidt, *pharmacien.*
J. Esseiva, *pharmacien.*

SODOR

Dernier perfectionnement

GRANDE BOUTEILLE A SODOR

(0,7 litre.)

INDISPENSABLE

A LA

— Table de famille —

pour fabriquer soi-même, à la minute, à bon marché et commodément les boissoins gazeuses les plus variées. (Eau de Selz, limonade, etc., etc.)

avec le

SODOR

Prix de la grande bouteille, construction perfectionnée Fr. 6.50
Prix de la petite bouteille » 3.50
Une boîte de 10 capsules, grands Sodor, Fr. 1.25. petits » — 80

En vente dans les principales pharmacies et épiceries. — Pour le gros, s'adresser au représentant général, Agence Albert Ruchonnet, Lausanne.

Fabrique de Sodor, Zurich.

BATIMENT A VENDRE

A vendre un bâtiment neuf, d'un excellent rapport, à un prix très modéré, situé au quartier de Beauregard. Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour tous renseignements, à l'agence **Haasenstein et Vogler,** sous H2225F. 2614

HOMME DE CONFIANCE capable de s'occuper de correspondance, comptabilité, diplômé pour l'enseignement, cherche occupation. S'adresser à **M. Pahud-Mattei, Boulevard, 21.** 1882

PENSION KUENLIN

MARLY *(près Fribourg)*

TRUITES A TOUTE HEURE

Agréable séjour de campagne

TÉLÉPHONE TÉLÉPHONE

DIMANCHE 13 AOUT

Au buffet de CRESSIER-SUR-MORAT

CONCERT

donné par la musique italienne de Fribourg

INVITATION CORDIALE

1878-1149 **Papaux,** aub.

A VENDRE

au centre de Fribourg,

une maison d'habitation

en belle molasse et en bon état de conservation, avec grandes caves voûtées, rez-de-chaussée et 3 étages spacieux, avec jardin et buanderie. Eau et gaz à tous les étages. Un *atelier vis-à-vis de la maison sert* de magasin.

La situation de cette propriété est excellente, en plein soleil, et au centre des affaires.

Pour les conditions, s'adresser à **M. SCHORDERET,** notaire, à **Fribourg.** H2859F 1875

ANGLAIS

Une demoiselle désire donner des leçons.

S'adresser **rue de Lausanne, No 45.** H2827F 1858

VENTE JURIDIQUE

Vu l'insuccès des premières mises, l'office des poursuites de la Sarine fera vendre à nouveau, à son bureau, le 17 août prochain, dès 2 heures, 106 Actions du Germano-Suisse.

Fribourg, le 5 août 1899.

L'office des poursuites :
1856 *Alex. Gendre.*

Seul le Savon de **Toilette**

ZEPHYR

procure : une **peau douce,** un **beau teint,** l'**air juvénile.**

Parfum délicieux et tenace.

En vente partout à **75 cent.** le morceau. 1405

TIR AU FLOBERT

AVEC CONCOURS DE GROUPES

Les 13, 14 et 15 août

A L'AUBERGE DES XIII CANTONS

BELFAUX

Somme exposée : *250 fr. en espèce.*
Ier prix : 40 fr. avec couronne de laurier.
IIe prix : 35 fr. » chêne.

Invitation cordiale H2870F 1900-1152

Tout bonbon non revêtu de notre nom est une contrefaçon

Dimanche 13 août

TIR A PRIX

de la Société de tir de Tavel

PRIX EXPOSÉS : 150 FRANCS

1er prix : un mouton. — 2e prix : une magnifique montre en argent.

COMMENCEMENT DU TIR A 1 HEURE

En cas de mauvais temps, le tir est renvoyé. Invitation cordiale.

Tavel, le 8 août 1899. 1901 *Le Comité.*

GRAND MATCH

Dimanche 13 et mardi 15 août

A L'AUBERGE DE TORNY-LE-GRAND

Valeur exposée : 120 fr. 1899-1151 **Gendre,** tenancier.

TRANSFERT DE MAGASIN

Le soussigné avise son honorable clientèle de la ville et de la campagne qu'il a transféré son **atelier d'horlogerie et dépôt de vélos,** ci-devant à l'entrée du Grand Pont-Suspendu, dans sa propre maison

rue Zæhringen, 95, en face du Café Korman

Se recommande, **Félix EGGER,**
H2868F 1880 *horloger et fabric. d'harmonicas.*

Goître, catarrhe des poumons.

Veuillez, je vous prie, excuser mon profond silence. Grâce à votre traitement, je suis complètement guérie du goître et du mal de poitrine. J'ai pleine confiance en votre traitement, et en cas de nouvelle maladie, je m'adresserai de suite à vous. Recevez, Messieurs, mes salutations empressées. Signé : Emma Caillet. Tavernes s/Palézieux (ct. Vaud), le 6 sept. 1897. Le soussigné déclare que la signature ci-dessus d'Emma Caillet est véritable. Les Tavernes, le 6 sept. 1897. Hri. Manigley, syndic. Adresse : » Policlinique privée, Kirchstrasse, 405, Glaris. »